

Conseil Municipal du mercredi 23 mars 2016

Procès-verbal

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités

Territoriales, Madame Françoise MARTY est désignée Secrétaire de Séance.

Madame Katell HENRY, Directrice Générale des Services, assistait également à la séance.

* * *

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

Ordre du jour :

. *Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2016*

. *Désignation d'un Secrétaire de Séance.*

- 1- Adoption des comptes de gestion 2015 des budgets.
- 2- Budget ville : adoption du compte administratif 2015 - Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au compte administratif selon la Loi NOTRe – article 107.
- 3- Budget ville : affectation du résultat 2015.
- 4- Budget ville : adoption du budget ville 2016 – Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au budget primitif selon la Loi NOTRe – article 107.
- 5- Budget eaux : adoption du compte administratif 2015.
- 6- Budget eaux : affectation du résultat 2015.
- 7- Budget eaux : adoption du budget primitif 2016.
- 8- Budget assainissement : adoption du compte administratif 2015.
- 9- Budget assainissement : affectation du résultat 2015.
- 10- Budget assainissement : adoption du budget primitif 2016.
- 11- Budget éco-quartier : adoption du compte administratif 2015.
- 12- Budget éco-quartier : affectation du résultat 2015.
- 13- Budget éco-quartier : adoption du budget primitif 2016.
- 14- Budget salle Michel Berger : adoption du compte administratif 2015.
- 15- Budget salle Michel Berger : affectation du résultat 2015.
- 16- Budget salle Michel Berger : adoption du budget primitif 2016.
- 17- SIDERM : Avis sur la modification des statuts.
- 18- Demande de subvention au Conseil Départemental : réalisation des travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise Saint-Germain.
- 19- Demande de subvention à la Fédération Française de Football.

INFORMATIONS DIVERSES

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Savigné l'Évêque
Séance du Mercredi 23 Mars 2016

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- En exercice : 27

Date de la convocation : 16/03/2016

Date d'affichage : 16/03/2016

L'an 2016 le 23 mars 2016 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 17/02/2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, M. RÉTIF OLIVIER, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LÉBOUIL ERIC, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, Mme LOUVEL ROSELYNE, M. LEBERT BRUNO, M. VUILLEMIN PHILIPPE.

Absents :

Mme PÉGIS AUDE,
M. LATIMIER MARTIAL,
Mme LEMEUNIER ISABELLE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme LOIZON PATRICIA par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE,
Mme LE CONTE HELENE par Mme MARTY FRANÇOISE,
M. PROU XAVIER par M. LÉBOUIL ERIC,
M. FORTUNÉ BRUNO par M. BUREAU FRANCK,
Mme GUY SANDRINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. CHAMPION JEAN-MICHEL par M. MÉTIVIER PHILIPPE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 24 février 2016.

1- Adoption des comptes de gestion 2015 des budgets.

Rapporteur : Mme Bardet

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Trésorier de l'Agglomération Mancelle et Amendes, receveur de la Collectivité, comptes visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, pour ce qui concerne :

- le budget ville,
- le budget du service des eaux,
- le budget du service assainissement,
- le budget de la Salle Michel Berger
- le budget de l'éco-quartier.

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Savigné l'Évêque
Séance du Mercredi 23 Mars 2016

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- En exercice : 27

Date de la convocation : 16/03/2016

Date d'affichage : 16/03/2016

L'an 2016 le 23 mars 2016 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 17/02/2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, aux Communs du Rocher, 112, Grande Rue sous la présidence de MÉTIVIER PHILIPPE, Maire.

Présents :

M. MÉTIVIER PHILIPPE, Maire, Mme BARDET GHUILAINE, M. THIEFINE KARL, Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE, M. RÉTIF OLIVIER, M. BOUTTIER JEAN-CLAUDE, M. NOËL JEAN-MARIE, Mme MARTY FRANÇOISE, Mme LEGOUAS ANNIE, M. BLOT JEAN-MAURICE, M. PÉRISSET BERNARD, M. LEBOUIL ERIC, Mme PENNETIER CHRISTELLE, M. BUREAU FRANCK, Mme LOUVEL ROSELYNE, M. LATIMIER MARTIAL, Mme LEMEUNIER ISABELLE, M. LEBERT BRUNO, M. VUILLEMIN PHILIPPE.

Absent :

Mme PÉGIS AUDE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme LOIZON PATRICIA par Mme HOLLANDE MARIE-CHRISTINE,
Mme LE CONTE HELENE par Mme MARTY FRANÇOISE,
M. PROU XAVIER par M. LEBOUIL ERIC,
M. FORTUNÉ BRUNO par M. BUREAU FRANCK,
Mme GUY SANDRINE par Mme BARDET GHUILAINE,
Mme EDON NADIA par Mme LEGOUAS ANNIE,
M. CHAMPION JEAN-MICHEL par M. MÉTIVIER PHILIPPE.

Secrétaire de séance :

Mme MARTY FRANÇOISE.

2- Budget ville : adoption du compte administratif 2015 - Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au compte administratif selon la Loi NOTRe – article 107.

Rapporteur : Mme Bardet

Mme Bardet : Nous allons tout d'abord prendre le compte administratif de la ville.

Nous avons volontairement diminué le volume papier en copie normale des CA et BP ce sont 27 fois 270 pages soit 7 290 feuilles de papier qui auraient été utilisées. De cette façon ce sont seulement 81 fois 27 soit 2 187 feuilles, sans compter le surcoût d'envoi par la poste.... Vous avez pu voir des documents nouveaux :

Tout d'abord, après les recettes d'investissement, dans le haut de la page 20, vous avez :

- Le libellé des opérations d'investissement, et la suite de cette énumération à la page suivante, puis vous avez les annexes à savoir, toutes les dépenses d'investissement réalisées chronologiquement qui constituent une variation dans le patrimoine en entrée bien entendu.

- La liste selon le grand livre des subventions accordées aux associations (annexe 1), puis celle des avantages en nature (annexe 2). Cette dernière est faite pour la première fois, elle n'est pas chiffrée, car son calcul amène beaucoup de questions.

- La liste des emprunts garantis par la Commune, (annexe 3) il s'agit principalement de deux organismes sociaux « Sarthe Habitat » et « La Mancelle d'HLM », le plus important des emprunts étant celui de la construction de l'IEM, puis le détail de ces emprunts (annexe 4).

Vous avez reçu par courrier séparé, la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières tant pour le CA que pour le BP en application de l'article 107 de la loi NOTRe.

Avez-vous des questions, sinon je laisse la parole à Mme Henry qui va assurer la lecture par chapitre du compte administratif page IIA2 ou page n° 6 si vous préférez, puis ira à la page IIIA1.

Madame Henry donne lecture par chapitre du compte administratif 2015 – fonctionnement, du budget ville.

Mme Bardet reprend la parole : Je ne vais pas reprendre tous les articles, toutefois, j'ai relevé pour vous :

En fonctionnement,

Au chapitre 11, les charges à caractère général

Alloué **918 305 €** émis **839 641.45 €** soit à 91.43 % de la prévision.

- A l'article 60622, à noter une baisse sensible (plus de 30 %) des dépenses de carburant, la baisse des prix du carburant ne suffit pas à justifier cette diminution, le changement de certains véhicules plus économiques peut aussi l'expliquer, mais je l'espère, aussi un effort fait par toute l'équipe technique pour diminuer les charges de fonctionnement.

- A l'article 60623, une baisse de plus de 10 % des dépenses d'alimentation au restaurant scolaire et il faut noter le choix du responsable d'acheter davantage de produits locaux, périmètre immédiat ou départemental et de réaliser avec son équipe la confection des repas.
- A l'article 60631, les fournitures d'entretien enregistrent aussi une baisse de 10 %.
- A l'article 6135, les contrats de location avec les entreprises, un seul contrat fait augmenter considérablement cet article : il s'agit de celui pour les photocopieurs de la mairie. Le contrat prévoyait un forfait copies et au-dessus de ce forfait, le prix de la photocopie était beaucoup plus élevé. Il est à noter que nous réalisons de plus en plus de copies, beaucoup de dossiers arrivent dématérialisés et les problèmes de facturation à l'enfance jeunesse de fin 2014 ont joué aussi dans cette balance, le contrat étant à échéance en avril, la régularisation 2014 s'est faite en 2015. Nous avons profité de ce problème pour revoir la location et la maintenance des photocopieurs mairie. Il s'agit maintenant d'un outil plus performant, moins onéreux et il n'y a plus qu'une seule dépense à cet article correspondant à la fois à la location et à la maintenance, l'augmentation de ce poste en 2016 se trouvera donc compensée par une diminution de l'article 6156, mais cela reste un poste important à surveiller.
- A l'article 61521, la société Racine est intervenue plusieurs fois cette année, pour des travaux d'abattage et de nettoyage de bois morts ou malades (dépense d'environ 10 000 € non prévue au budget exemple : dans la cour du presbytère).
- A l'article 61522, il s'agit de petits travaux de mise en accessibilité sur divers bâtiments et surtout l'ascenseur aux Communs du Rocher, dépense de 7 000 €. Il est maintenant parlant pour répondre aux normes d'accessibilité.
- A l'article 61523, il s'agit du programme voirie 2014, la Sté Chapron nous a adressé sa facture qu'en février 2015 pour 23 728.80 €.
- A l'article 61558, il s'agit de la remise aux normes des câbles de relevage sur les deux terrains de tennis pour 4 762.80 €.
- A l'article 6228, une dépense de 4 500 € pour l'enlèvement des pneus et autres matières suite à la manifestation des agriculteurs en septembre.
- A l'article 6262, 4 000 € de plus que la prévision, la répartition de cette augmentation s'est faite sur tous les postes, je n'ai donc pas d'explications, nous allons suivre cet article cette année,
- A l'article 6718, il s'agit de l'indemnité versée au propriétaire dans le cadre de la servitude temporaire pour accès à l'éco-quartier et des frais de notaire y afférents.

Au chapitre 12, les charges de personnel

Alloué **1 745 150 €**, émis **1 702 604.84 €** soit 97.56 % du budget. La situation a bougé dans tous les sens cette année, embauche, départ, maladie, décès. Je constate seulement une baisse d'à peine 3 %.

Au chapitre 65, autres charges de gestion courante

Alloué **617 372 €**, émis **530 440 €** soit 85.93% de la prévision.

- A l'article 6573701 subvention d'équilibre SMB, vous pouvez noter 301 790 € de prévision pour 236 484 € de mandats émis et 120 000 € de restes à réaliser.
La baisse du réalisé de ce chapitre se justifie par la subvention d'équilibre de la SMB. Il était prévu plus d'investissement qu'il n'a été réalisé en 2015.

- *Au chapitre 042, articles 675 et 676 pas de prévision, mais deux mandats émis pour 6 600 € compensés en recettes à l'article 775, il s'agit de la plus-value réalisée sur la reprise de l'ancien tracteur.*

En recettes de fonctionnement,

Chapitre 70, produits des services

Alloué 275 550 € émis 325 652.05 € soit plus de 100 %

A l'article 7067, l'an passé, je vous annonçais une nette diminution des redevances des services périscolaires, compte tenu d'un problème informatique, la situation est revenue à la normale et nous avons encaissé sur 2015 l'arriéré de 2014 soit environ 40 000 €.

Chapitre 73, Impôts et taxes

Alloué 2 282 442 €, émis 2 505 219.98 € soit plus de 100 %.

- *A l'article 73111, nous avons eu une agréable surprise au dernier trimestre : en effet, nous avons reçu environ 173 000 € correspondant à des rôles supplémentaires dus sur les années antérieures en matière de fiscalité locale.*
- *A l'article 7325, nous avons eu aussi une augmentation de plus de 30 % du fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC). 14 000 €*

Chapitre 74, Dotations, Subventions, Participations

Alloué 1 040 557 €, émis 1 090 368.06 € soit plus de 100 %.

- *A l'article 7411, dotation de l'état nous enregistrons une baisse de 9.64 % comme cela était annoncé.*
- *A l'article 747181, nous avons bien touché la participation attendue pour les nouveaux rythmes scolaires, le solde 2014 et la totalité de 2015.*
- *A l'article 7478, nous avons eu un réajustement sur les années passées de la CAF et un remboursement par l'Etat des charges sociales sur le contrat avenir et le contrat d'apprentissage, ce qui explique des recettes d'environ 50 % plus importantes que la prévision. 42 000 €.*

Chapitre 77 produits exceptionnels

- *A l'article 7788, il s'agit principalement des premiers remboursements par l'association diocésaine des dépenses engagées pour l'église.*

Ce budget de fonctionnement nous permet de dégager un solde positif de 741 380.58 € (sensiblement égal à l'année 2014) que nous affecterons au budget 2016.

Avant de passer à l'investissement avez-vous des questions sur le fonctionnement ?

M. Lebert : J'ai une remarque globale qui va dans le sens de mon intervention lors de la commission Finances. Que ce soit au niveau du compte administratif ou du budget, on a un écart important de 700 000 € entre recettes et dépenses. L'autre remarque concerne les investissements : seulement 50 % des investissements sont réalisés. Je me pose la question : en 2016 combien des investissements prévus allez-vous réaliser ? Qu'il y ait 150 000 à 200 000 € entre le prévisionnel et le réalisé, je conçois, mais que l'on ait à chaque fois 50 % du prévisionnel en réalisation, je m'interroge. On ne peut donc que voter contre.

Mme Bardet : On en a effectivement parlé, je ne vais donc pas en rajouter. Le fait est, que lorsqu'on décide d'un investissement qui fait l'objet d'une demande de subvention, cet investissement doit être inscrit au budget. Par contre, il faut attendre plusieurs mois avant d'avoir la réponse concernant la demande de subvention. Or, nous devons attendre cette réponse pour faire les travaux qui s'en trouvent alors décalés sur l'année suivante. Ensuite la mise en œuvre d'un appel d'offres prend du temps, de même que l'analyse des offres.

M. Métivier : En 2015, le plus gros dossier était l'église. On a demandé un deuxième audit sur les douelles, pour finalement découvrir qu'il faut avant tout, commencer par revoir la toiture. Concernant le presbytère, nous avons commencé sur le projet d'aménagement, or, il nous a fallu intégrer la remise en conformité de l'électricité et intégrer la mise en accessibilité. Bref, on a perdu du temps mais l'appel d'offres est lancé.

M. Lebert : C'est trois dossiers qui n'ont pas été réalisés ou de façon incomplète : l'église, la Grande Rue, et le restaurant scolaire...

M. Latimier : Je vais dans le sens de Mme Bardet. Il faut se garder un ratio de sécurité avec un excédent de fonctionnement raisonnable. Mais quel sens donné à un budget de 1,5 millions en investissements dont la moitié est réalisé ? Est-ce qu'on a réellement besoin dans notre commune de porter autant de programmes ?

En investissement,

Lecture par Mme Henry des chapitres page IIA3 ou page 7, puis chaque adjoint vous donnera le détail de chaque opération.

Opérations	Crédits ouverts	Réalisé	RAR 2015	Descriptif
234 - acquisition foncière M. THIEFINE	20 000,00	11 135,16 €		Achat terrain Hervé-Guitton
247- Cimetière M. RETIF	13 171,21	12 517,44 €	0,00 €	Colonne du souvenir + columbarium
252 - Restaurant scolaire Mme HOLLANDE M. BOUTTIER	151 363,16	49 667,74 €	59 078,09 €	2 fours / laveuse / marmites / sauteuse achat petit matériel Armoire positive
259 - Services techniques M. BOUTTIER M. RETIF M. THIEFINE Mme BARDET	206 918,60	119 857,39 €	92 027,40 €	électricité bâtiment annexe achat balayeuse souffleur, débrousailleuse, etc.... tondeuse John Deere tracteur / lame / débrousailleuse

Commentaire

Mme Hollande note la bonne surprise au niveau de l'appel d'offres du matériel du restaurant scolaire

262 - Dotation aux écoles Mme HOLLANDE	2 500,00	2 199,19 €	69,00 €	selon souhait directeur Ecole primaire : Téléviseur + vidéo Ecole Pomme d'Api : Jeu
265 - salle Saint-Exupéry M. BOUTTIER	0,00	4 076,40 €		Accessibilité
267 -Manuels scolaires Mme HOLLANDE	5 000,00	1 446,50 €		Manuels scolaires (changements programmes) non réalisés
274 - Presbytère M. BOUTTIER	70 000,00	6 588,00 €	3 600,00 €	Seules les études ont été réalisées concernant les travaux d'aménagement du presbytère
275 - école Jacques Prévert M. BOUTTIER Mme HOLLANDE	113 407,57	61 966,55 €	1 691,01 €	seuils accessibilité clôture (voir op 325 et 326) Rampe (plan incliné) bibliothèque scolaire hublots détecteurs Windows 7 (4 postes école) Stores carillon programmable table ping-pong câblage chemin accès PMR Chemin (voirie) Visiophone panneaux d'information
276 - Hôtel de Ville M. BOUTTIER	129 438,53	53 217,27 €	1 894,72 €	Menuiserie électricité plus groom (3° tranche) escalier et palier étage toiture bâtiment face mairie bureau du maire Réaménagement bureaux : électricité - téléphone Peinture salle de réunion (adjoints) et bureau Culture-com
285 -Gymnase M. BOUTTIER M. RETIF	11 242,72	15 416,88 €		Chauffage Liaison informatique (élections)
287 - Eglise M. BOUTTIER	200 017,66	25 076,62 €	6 320,00 €	Changements vitraux et réparation maçonnerie
289 - Stade foot M. BOUTTIER	10 000,00	10 129,32 €		Remplacement ballon eau chaude

L'achat des manuels se fera en 2016

Mme Hollande note un coût plus faible que celui prévu pour la réalisation du chemin PMR

291 - Matériel mairie Mme BARDET M. RETIF	111 247,44	27 296,04 €	65 796,08 €	meublier logiciel et anti-virus informatique 4 aspirateurs Téléphonie mairie site internet
295- école Pomme d'Api Mme HOLLANDE	37 738,01	8 771,35 €	1 138,01 €	Chemin PMR (réparti entre écoles primaire et maternelle) carillon programmable Lettrage école Pomme d'Api Panneaux information école
297 - salle Saint- Exupéry	0,00	1 080,00 €		Accessibilité
299 -travaux à la Poste M. BOUTTIER	25 000,00	14 993,32 €		Ravalement façade et changement des fenêtres
301 - Illuminations Noël M. THIEFINE	11 904,00		11 904,00 €	Illumination de Noël Grande Rue
307 - autres sports M. BOUTTIER	366 012,48	10 195,61 €	912,48 €	Achat cabane chantier ATS : parking PMR matériel divers pour associations
310 - Grande Rue M. THIEFINE	153 000,00	3 000,00 €		Litige aménagement Grande Rue
311-Accueil périscolaire Mme HOLLANDE	0,00	0,00 €	600,00 €	
324- City stade Mme HOLLANDE	75 000,00	51 469,06 €	6 012,00 €	city stade En RAR : la résine + le marquage
325 - voirie 2014 M. THIEFINE			12 528,00 €	éclairage chemin
326- voirie 2015 M. THIEFINE	134 000,00	23 078,44 €		Parking allée Louis Lerouge
327- investissement destinés aux associations Mme BARDET	4 500,00	1 638,00 €		friteuse

M. Rétif souligne que l'interconnexion des bâtiments communaux (en RAR) sera réalisée d'ici peu

M. Thiéfine explique que cette somme avait été provisionnée et qu'un expert vient d'être nommé.

Mme Hollande explique avoir eu là encore une bonne surprise au niveau des montants de marchés.

Mme Bardet explique que la friteuse a été achetée par la mairie à la demande du comité des fêtes mais qu'elle est la disposition de toutes les associations.

La commission « finances – administration générale » réunie le 10 mars 2016 a validé l'exactitude du compte de gestion avec le compte administratif 2015 pour le budget ville. Ces comptes peuvent donc être approuvés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	3 405 204,41 €
Recettes de fonctionnement	4 146 584,99 €
Dépenses Investissement	776 247,40 €
Recettes Investissement	847 173,72 €

Le compte administratif 2015 est présenté dans le document joint.

D'autre part une note synthétique conformément aux dispositions de la loi NOTRe et plus particulièrement l'article 107, accompagne le compte administratif 2015 du budget ville.

Mme Bardet reprend la parole : *Si vous n'avez plus de question, Mr le Maire peut sortir, nous allons procéder au vote. Monsieur Noël, si vous voulez bien.*

Monsieur Métivier, Maire, se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2015 du budget ville et Monsieur Noël, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.

Sous la présidence de Monsieur Noël, conseiller municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour et 5 contre, adopte le compte administratif de l'exercice 2015 présenté par Monsieur le Maire pour le budget ville.

3- Budget ville : affectation du résultat 2015.

Rapporteur : Mme Bardet

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2015 du budget ville, soit :

Résultat de fonctionnement reporté 2014 :	250 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2015 :	<u>741 380,58 €</u>
Solde à affecter	991 380,58 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2014	344 297,59 €
Solde d'investissement 2015	<u>70 926,32 €</u>
Solde positif à reporter en R001 en 2016	415 223,91 €
Dépenses restant à réaliser	-243 617,97 €
Recettes restant à réaliser	<u>18 616,00 €</u>
Solde RAR	-225 001,97 €
Résultat investissement cumulé	190 221,94 €

Besoin de financement 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 voix pour et 5 contre, affecte l'excédent de fonctionnement soit 991 380,58 € conformément au tableau ci-après :

→	à titre obligatoire à l'article 1068	0.00 €
→	à titre complémentaire à l'article R1068	741 380,58 €
→	le solde à l'article R002 (fonctionnement)	250 000,00 €

4- Budget ville : adoption du budget primitif 2016 - Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au budget primitif selon la Loi NOTRe – article 107.

Rapporteur : Mme Bardet

Mme Henry donne lecture du budget ville 2016 par chapitre en commençant par le fonctionnement.

Mme Bardet : Comme pour le compte administratif, je vais vous lister les éléments qui appellent des remarques. Nous allons procéder comme pour le compte administratif, lecture sera faite par Mme Henry page IIA2, puis vous irez à la page IIIA1.

Mme Henry donne lecture du budget ville 2016 par chapitre en commençant par le fonctionnement.

Chapitre 11- charges à caractère général

Article 6042 prestations de service : augmentation d'environ 20 000 €

- *En administration générale : le droit des sols sera à régler pour l'année entière pour la première fois cette année, (dépense 14 000 €), la numérisation des actes d'état civil, cette dépense est à faire tous les deux ou trois ans, cela fait déjà 3 ans, une mise à jour s'impose, 5 000 €.*
- *Et en espaces verts nous prévoyons 5 000 € pour la gestion différenciée, Olivier peut nous en dire rapidement quelques mots.*

Article 60612 énergie électricité + 3 000 €

- *il s'agit principalement, au restaurant scolaire d'une augmentation de la dépense d'énergie due à plus de préparation de repas, plus d'utilisation des appareils de travail et de cuisson. En parallèle, il faut noter une nette diminution des achats d'alimentation, voir l'article 60 623.*

Article 6064 fournitures administratives : + 2 000 €

- *Davantage de rames de papier utilisées, beaucoup de courrier nous arrive dématérialisé. Le budget 2015 était un peu juste.*

Article 6068 -823 autres matières et fournitures espaces verts : + 7 000 €

- Davantage d'espaces verts, davantage d'achats de fleurs...et une saison fleurie de plus, printemps, été et automne depuis cette année, et nous envisageons le changement des arbres sur le parking De Gaulle.

Article 611 contrat prestation de service avec les entreprises : + 14 000 €

- Nouvelle dépense, le ménage à Pomme d'Api sera assuré par une entreprise de nettoyage de septembre à juin coût évalué entre 12 000 € et 15 000 €. A partir de septembre seulement pour cette année.
- Nette augmentation de la location de linge de travail au restaurant scolaire et aux services techniques en 2015. Les contrats seront dénoncés à leur date d'échéance, une mise en concurrence sera faite cette année.
- D'autre part, les nouveaux contrats de service ne sont plus numérotés mais le n° de l'article est suivi de la fonction, c'est pourquoi vous trouvez un global de 10 800 €, exemple : ce sera 611-211 pour le contrat de service passé pour le ménage à Pomme d'Api. Ce sera plus difficile à suivre pour vous. C'est valable aussi pour les articles suivants, 6135 et 6156.

Article 6135 locations mobilières : + 12 000 €

- Suite au problème évoqué au CA, les contrats des photocopieurs en mairie ont été revus cette année, les nouveaux contrats incluent location et maintenance, les 9 500 € de plus constatés ici, seront compensés par une diminution à l'article 6156. Je résume, l'article 6135 était au budget primitif 2015 : 10 500 €, au compte administratif 2015 : 15 538 € et l'article 6156 était au budget primitif 2015 : 3 000 € et au compte administratif 2015 : 13 054 € soit une dépense globale de 28 500 €, article 6135 au budget primitif 2016 n'est plus que de 19 500 €.

Article 61521 terrains : + 6 000 €

- Cet article est difficile à prévoir, nous avons budgétisé le relevage des tombes qui n'a pas pu être fait en 2015, par contre plus de 14 000 € pour l'élagage d'arbres devenus dangereux, exemple : dans la cour du presbytère. C'est pourquoi nous prévoyons environ 7 000 € de plus cette année, par mauvais temps, certains arbres risquent encore de tomber et le relevage des tombes doit être fait.

Article 615221 bâtiments : + 8 000 €

- Il s'agit dans tous les bâtiments, de dépenses liées à l'accessibilité et au programme éco-techniques. A noter que le nouveau plan comptable prévoit un chiffre supplémentaire : article 615221 et 615228 au lieu de 61522, et 615231 au lieu de 61523.

Article 6162 assurances dommages ouvrages : + 15 000 €

- Là aussi, le plan comptable prévoit de différencier les assurances, articles 6162 et 6168 au lieu de 616.
- La dommage-ouvrage pour le city stade prise en 2015 a été réglée en janvier 2016 et il y a lieu de reprendre une dommage-ouvrage pour les travaux de l'église ce qui justifie les 15 000 €.

Article 62848 paiement des déchets de la balayeuse 3 500 €

- Une entreprise locale récupère ce genre de déchets pour en assurer le traitement.

Chapitre 12 -Charges de Personnel : 46 000 € par rapport au CA, 6 000 € par rapport au BP 2015.

Le reclassement d'un agent à la bibliothèque occasionne un coût d'environ 16 000 €, l'augmentation de la masse salariale (Gipa, avancement, primes, etc...) est estimée à 2 % soit environ 34 000 €, l'embauche d'un contrat avenir 18 000 € et d'un apprenti 12 000 € sur l'année entière (3 mois seulement sur 2015) (le remboursement des charges de ces deux derniers se retrouvent toutefois en recette), et d'une personne à temps complet sur la salle Michel Berger 25 000 €, par contre, une diminution de l'encadrement au service enfance jeunesse est estimée à 20 000 €, le départ de deux agents ; l'un par décès, l'autre en disponibilité fait aussi diminuer la masse salariale de 39 000 €.

Chapitre 65- charges de gestion courante

Article 6553 participations obligatoires service incendie + 9 000 €

- Augmentation de presque 10 % de la participation au SDIS.

Articles 657... subventions + 20 000 €

- Au CCAS, certaines demandes de subventions émanant d'organismes sociaux sont réintégrées dans ce budget, en particulier le centre social de Montfort.
- Autres Ets publics locaux, il s'agit de la Salle Michel Berger, les investissements programmés influencent automatiquement la subvention d'équilibre à budgétiser, nous verrons ce budget tout à l'heure.
- Pour les subventions accordées aux associations, nous resterons sur un montant sensiblement identique à 2015. Soyez rassurés, vous ne voyez pas le montant sur chaque ligne mais l'enveloppe globale indique 79 300 €, en accord avec le trésorier, les subventions par association seront votées au prochain conseil.

La journée citoyenne fait l'objet d'une prévision budgétaire qui n'apparaît pas clairement dans le budget, il faut noter :

Alimentation article 60623 : 2 000 €, petites fournitures article 60632 : 1000 €, bâtiments article 615221 : 3000 €, terrains article 615231 : 2000 €, soit un total de 8 000 €.

BP 2015 : 3 616 581 €, BP 2016 : 3 818 863 €, hausse d'environ 200 000 € par rapport au BP 2015 pour les dépenses nouvelles. Avez-vous des questions ?

M. Lebert : Je vous ai fait état de mes remarques en commission notamment concernant les frais de télécommunications. Une augmentation de 4 000 € me paraît vraiment énorme.

Mme Bardet : Oui, j'en suis consciente. Il faut qu'on creuse cette augmentation qui apparaît sur tous les postes et pas sur un en particulier.

M. Lebert : J'avais aussi noté la partie énergie. Je ne comprends pas qu'avec tous les travaux réalisés, on ne note pas de baisse de coût.

Mme Bardet : C'est juste. On verra cette année si les travaux réalisés au niveau de la salle Michel Berger induisent une baisse.

M. Vuillemin : On a voté la charte ANPCEN. Avez-vous évalué le gain en énergie ?

M. Rétif : Non pas encore. On a prévu au budget une étude « diagnostic » de l'éclairage justement pour connaître les priorités. Nous n'avons pas programmé de travaux ou très peu en 2016. Nous remplacerons les boules des candélabres de la résidence des Rochers et mettrons en œuvre un éclairage piétonnier au niveau de Mortrie. La fin de l'éclairage du rond-point est prévue.

M. Métivier : On attend en effet le printemps à la demande du Conseil Départemental.

Mme Louvel : Ce n'est pas un peu dangereux de couper ainsi l'éclairage ?

M. Métivier : On a, sur Savigné, le seul rond-point de Sarthe qui soit encore éclairé. Or, apparemment le fait d'arriver sur un rond-point qui n'est pas éclairé, oblige l'automobiliste à réduire sa vitesse. On laissera allumés les 2 candélabres au niveau de l'abribus de la route d'Yvré L'Evêque et on créera un éclairage sur le chemin piéton au niveau des bambous. A l'église, même chose. Les projecteurs qui éclairent le ciel vont être éteints. C'est toute une démarche que nous devons avoir.

M. Rétif : En commission, j'avais parlé de la mise en place d'un « CREM » - Création, Réalisation, Exploitation, Maintenance- sur l'éclairage qui nous permet d'allier achat de matériel et maintenance. Cependant, il nous faudra attendre 2017 pour nous pencher sur le projet car notre contrat de maintenance de l'éclairage public avec Citéos va jusqu'en 2018. Cependant nous commencerons à travailler sur le marché en 2017 car c'est un type de marché complexe et long à mettre en œuvre et qu'on appelle « dialogue compétitif ».

Mme Lemeunier : je note en 617 « Etudes et recherches » 10 000 €. A quoi vont-ils servir ?

M. Rétif : Justement à l'étude « diagnostic » sur l'éclairage dont nous parlions.

Nous allons maintenant reprendre la lecture des chapitres d'investissement, Mme Henry page IIA3, puis chaque adjoint vous énoncera ses propositions de dépenses par opération. Avant de passer à l'investissement avez-vous des questions sur le fonctionnement ?

Mme Henry donne lecture du budget ville 2016, partie investissements, par chapitre.

Chaque adjoint détaille ensuite les opérations d'équipement programmées.

Opérations	Crédit nouveau	Descriptif
234 - acquis. foncières M. THIEFINE	225 000,00 €	Achat terrain Mme Besnier prévision achat
247- Cimetière M. RETIF	4 000,00 €	allées verdissement
252 - Restaurant scolaire M. BOUTTIER Mme HOLLANDE	15 600,00 €	sas porte d'entrée accessibilité sanitaires du personnel + plonge sèche-linge, petit matériel, sèche- mains
259 - Services techniques M. RETIF M. BOUTTIER	140 200,00 €	désherbeur portatifs électriques divers casiers silos hangar ouvert

M. THIEFINE -RETIF		achat de 2 tracteurs + équipement
262 - Dotation aux écoles Mme HOLLANDE	2 500,00 €	laissé au choix des directeurs
265- salles Saint-Exupéry M. BOUTTIER	13 500,00 €	portes PMR chaudière local jeunes accessibilité
267 - mobilier scolaire Mme HOLLANDE M. RETIF	12 500,00 €	réforme des programmes remplacement d'ordinateurs
274 - Presbytère M BOUTTIER	110 000,00 €	aménagement intérieur salle de bain chambre mise en conformité ERP
275 école J Prévert M. BOUTTIER Mme HOLLANDE M. RETIF	20 800,00 €	normes accessibilité filet pour sautoir programmation chaudière hublots matériel écoles maîtrise d'œuvre pour classe IEM recâblage de la baie informatique
276 - Hôtel de Ville M. BOUTTIER M. THIEFINE	78 400,00 €	électricité 3ème tranche (accueil) Menuiserie mairie (Fenêtre + lucarne) Désamiantage couloir Garde-corps pour le 1 ^{er} étage mairie peintures et sols palier porte couloir mariages accueil aménagement PMR jeu du parc
285 -Gymnase M. BOUTTIER	8 000,00 €	Porte d'accès grande salle Parking PMR Traçage du deuxième terrain de Basket
287 - Eglise M. BOUTTIER	202 000,00 €	Maîtrise d'œuvre rénovation toiture phase 1 de la rénovation de la toiture Pare-foudre + réparation cloches
289 - stade foot M. BOUTTIER	17 000,00 €	stationnement PMR (accessibilité) mises normes terrain, grillage et buts

291 - Matériel mairie Mme HOLLANDE Mme LE CONTE M. RETIF Mme BARDET	49 250,00 €	matériel protection, malles de survie etc.. refonte site internet borne WIFI logiciel et antivirus extension téléphonie achat PC onduleur travaux et climatisation urne, table et isoloir adapté
295- école Pomme d'Api M. BOUTTIER	22 600,00 €	5 Portes à équiper anti pince-doigts éclairage insuffisant couloir préau à Pomme d'Api
297 - réhabilitation des Communs M. BOUTTIER	4 500,00 €	pose rampe escalier éclairage couloir
301 - Illuminations Noël M. THIEFINE	15 000,00 €	achat guirlandes
307 - autres sports M. BOUTTIER	31 000,00 €	remplacement grillage ATS réhabilitation sanitaires Caistor
309 - Bibliothèque M. RETIF Mme LE CONTE	2 550,00 €	borne WIFI rayonnages mobilier
310 - Grande Rue M THIEFINE	30 000,00 €	réserve pour d'éventuels petits travaux en attente du règlement du litige (un expert pour la commune est nommé et une réunion a lieu en avril 2016)
311 - APS Mme HOLLANDE M. RETIF	5 750,00 €	aménagement espace ado mobilier divers borne WIFI
323 -rues adjacentes à la grande Rue M. RETIF	52 000,00 €	Effacement des réseaux Rue de la Libération
327- investissement destinés aux associations Mme BARDET	5 000,00 €	voir demande sur dossier unique
329- voirie 2016 M THIEFINE	255 500,00 €	maitrise d'œuvre Rue Libération maitrise d'œuvre Rte de Beaufay maitrise d'œuvre parc mairie travaux ERP parc de la mairie plateau François Mitterrand arrêts bus remontées des bordures mobilier urbain imprévus voirie

Mme LE CONTE M. RETIF		panneaux électroniques passerelle : garde-corps et caillebotis (car glissante) éclairage Mortrie et Résidence Rocher.
330 - éco-pâturage M. RETIF	5 300,00 €	cheptel - clôture et abri

Mme Lemeunier : Il a été fait référence à plusieurs reprises à l'accessibilité. Suivez-vous le coût global de l'accessibilité ? Dans les budgets, les travaux semblent saupoudrés dans les comptes.

M. Bouttier : Oui, tout à fait. On vous fera d'ailleurs un bilan à l'issue des trois ans. Je peux vous dire qu'on a dépensé 67 000 € en 2015 et qu'une cinquantaine de mille d'euros est prévue en 2016.

Mme Louvel : Etes-vous déjà allé vous promener dans la rue des Châtaigniers ? La voirie est en mauvais état et c'est dangereux.

M. Métivier : Dans ce secteur, c'est tout l'aménagement qui est à revoir : éclairage, assainissement, voirie. C'est un aménagement total qu'il faudrait faire. Je sais. Malheureusement, nous ne pouvons pas être partout.

M. Lebert : Juste une remarque : serait-il possible que soit noté au niveau du budget les dépenses réalisées par chapitre plutôt que le budget voté précédent.

Mme Bardet : Je suis d'accord avec vous là-dessus et c'est une demande que nous avons faite à Berger-Levrault, en vain... Il semble que cela ne soit pas possible.

Mme Bardet reprend la lecture de la délibération :

Dépenses de fonctionnement	4 123 125,00 €
Recettes de fonctionnement	4 123 125,00 €
Dépenses d'Investissement	1 906 797,43 €
Recettes d'Investissement	1 906 797,43 €

Le budget ville 2016 est présenté dans le document joint.

D'autre part une note synthétique conformément aux dispositions de la loi NOTRe et plus particulièrement l'article 107, accompagne le budget primitif 2016 du budget ville (budget principal).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte avec 5 voix contre et 21 pour, le budget primitif du budget ville 2016.

5- Budget eaux : adoption du compte administratif 2015.

Rapporteur : Mme Bardet

La commission « Finances – administration générale » réunie le 10 mars 2016 a validé l'exactitude du compte de gestion avec le compte administratif 2015 pour le budget eaux. Ces comptes peuvent donc être approuvés comme suit :

Dépenses Exploitation	62 627,76 €
Recettes Exploitation	122 747,87 €
Dépenses Investissement	749 720,71 €
Recettes Investissement	515 258,85 €

Le compte administratif 2015 est présenté dans le document joint.

Monsieur Métivier, Maire, se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2015 du budget eaux et Monsieur Noël, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.

Sous la présidence de Monsieur Noël, conseiller municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 24 voix pour, adopte le compte administratif de l'exercice 2015 présenté par Monsieur le Maire pour le budget eaux.

6- Budget eaux : affectation du résultat 2015.

Rapporteur : Mme Bardet

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2015 du budget eaux soit :

Résultat d'exploitation reporté 2014 :	20 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2015 :	<u>60 120,11 €</u>
Solde à affecter	80 120,11 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2014	117 580,99 €
Déficit d'investissement 2015	<u>-234 461,86 €</u>
Solde négatif à reporter en R001 en 2015	-116 880,87 €
Dépenses restant à réaliser	-667 337,17 €
Recettes restant à réaliser	<u>650 000,00 €</u>
Solde RAR	-17 337,17 €
Résultat investissement cumulé	-134 218,04 €
Besoin de financement	134 218,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte l'excédent d'exploitation soit 80 120,11 € conformément au tableau ci-après :

→	à titre obligatoire à l'article 1068 (investissement)	80 120,11 €
→	à l'article R002 (fonctionnement)	0,00 €

7- Budget eaux : adoption du budget primitif 2016.

Rapporteur : Mme Bardet

Dépenses d'exploitation	144 227,37 €
Recettes d'exploitation	144 227,37 €
Dépenses d'Investissement	874 442,45 €
Recettes d'Investissement	874 442,45 €

Le budget eaux 2016 est présenté dans le document joint.

M. Latimier : En résumé, il faut dégager 100 000 € chaque année pour financer nos investissements. De combien prévoyez-vous augmenter le prix de l'eau pour maintenir cette somme ?

Mme Bardet : Il faut prévoir une augmentation de 30 centimes du m3 pour la part collectivité et la même chose pour la part Véolia. Donc un total de 60 centimes du m3...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget eaux 2016.

8- Budget assainissement : adoption du compte administratif 2015.

Rapporteur : Mme Bardet

La commission « Finances – administration générale » réunie le 10 mars 2016 a validé l'exactitude du compte de gestion avec le compte administratif 2015 pour le budget assainissement. Ces comptes peuvent donc être approuvés comme suit :

Dépenses Exploitation	157 697,98 €
Recettes Exploitation	171 506,07 €
Dépenses Investissement	83 882,62 €
Recettes Investissement	180 010,38 €

Le compte administratif 2015 est présenté dans le document joint.

Monsieur Métivier, Maire, se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2015 du budget assainissement et Monsieur Noël, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.

Sous la présidence de Monsieur Noël, conseiller municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 24 voix pour, adopte le compte administratif de l'exercice 2015 présenté par Monsieur le Maire pour le budget assainissement.

9- Budget assainissement : affectation du résultat 2015.

Rapporteur : Mme Bardet

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2015 du budget assainissement soit :

Résultat de fonctionnement reporté 2014 :	50 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2015 :	<u>13 808,09 €</u>
Solde à affecter	63 808,09 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2014	33 565,88 €
Solde d'investissement 2014	<u>96 127,76 €</u>
Solde positif à reporter en R001 en 2015	129 693,64 €
Dépenses restant à réaliser	- 8 460,00 €
Recettes restant à réaliser	<u>0,00 €</u>
Solde RAR	- 8 460,00 €
Résultat investissement cumulé	121 233,64 €
Besoin de financement	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte l'excédent d'exploitation soit **63 808,09 €** conformément au tableau ci-après :

→	à titre obligatoire à l'article 1068	0,00 €
→	à titre complémentaire à l'article 1068 (investissement)	48 808,09 €
→	le solde à l'article R002	15 000,00 €

10- Budget assainissement : adoption du budget primitif 2016.

Rapporteur : Mme Bardet

Dépenses d'exploitation	199 666,22 €
Recettes d'exploitation	199 666,22 €
Dépenses d'Investissement	348 733,51 €
Recettes d'Investissement	348 733,51 €

Le budget assainissement 2016 est présenté dans le document joint.

Mme Lemeunier : Où en sommes-nous de la mise en œuvre des projets inscrits dans le zonage ? Je suis souvent sollicitée sur le sujet notamment par chez moi. Il est urgent de faire quelque chose.

M. Rétif : Il n'y a rien de prévu au budget cette année. Il est d'ailleurs prévu au niveau du zonage de commencer par l'assainissement des Forges avant de s'attaquer aux Morlettes. Dans tous les cas, la mise en œuvre du schéma directeur est primordiale pour que nous puissions toucher des subventions de la part de l'agence de l'eau. De plus, l'audit réalisé par Véolia sur certaines conduites révèle la nécessité d'intervenir en urgence sur une partie du réseau rue de la Pelouse et rue de la Libération. C'est notre priorité cette année.

Mme Lemeunier : On parle beaucoup d'environnement. Là, on n'est pas bons...

M. Rétif : Je peux comprendre, cependant, sur 2016 nous n'avons pas les finances nécessaires. Nous serons plus à l'aise à partir de 2017 où le taux d'endettement sur le budget assainissement diminue. Nous pourrions alors envisager des travaux. Encore une fois, la priorité reste la réalisation du schéma directeur...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif du budget assainissement 2016.

11- Budget éco-quartier : adoption du compte administratif 2015.

Rapporteur : Mme Bardet

La commission « Finances – administration générale » réunie le 10 mars 2016 a validé l'exactitude du compte de gestion avec le compte administratif 2015 pour le budget éco-quartier. Ces comptes peuvent donc être approuvés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	606 008,69 €
Recettes de fonctionnement	1 115 130,98 €
Dépenses Investissement	1 396 160,98 €
Recettes Investissement	1 432 877,67 €

Le compte administratif 2015 est présenté dans le document joint.

Mme Bardet : Vous trouverez dans vos dossiers une visualisation simplifiée du budget éco-quartier.

M. Latimier : Très bien, cependant je ne vois pas le produit de la vente des terrains.

Mme Bardet : Nous n'avons pas de compromis de signés, donc pas de recettes. M. Thiéfine peut nous en dire plus.

M. Thiéfine : Nous sommes en phase de pré-commercialisation et donc nous avons 22 terrains sur 41 qui font l'objet d'une option.

M. Vuillemin : Je ne comprends pas. Vous nous aviez évoqué 72 réservations.

M. Thiéfine : Vous faites certainement référence à une liste d'intérêt, que nous avons ouverte, afin que les personnes potentiellement intéressées par une parcelle puissent s'inscrire et être informées en priorité de l'ouverture de la phase de commercialisation. Nous avons en effet 72 noms sur une liste d'intérêt. Nous avons toujours dit que c'était une liste d'intérêt et non une liste de réservations.

A l'ouverture de la commercialisation le 25 août dernier, ces personnes ont été contactées et 12 se sont présentées et ont posé une option. Les autres entre temps avaient sans doute prévu un autre projet ou n'étaient plus intéressés par l'écoquartier. A ce jour la signature des compromis n'est pas encore envisageable.

Mme Lemeunier : Et pourquoi cela ?

M. Thiéfine : Rappelez-vous, nous avons voté en juin deux accords : un premier relatif à la servitude de passage et un second avec Nexity. L'étude notariale ne signera les compromis que lorsque les termes du protocole signé avec Nexity seront réalisés. Le permis d'aménager vient d'être déposé et est en cours d'instruction. C'est donc une question de temps.

Monsieur Métivier, Maire, se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2015 du budget éco-quartier et Monsieur Noël, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.

Sous la présidence de Monsieur Noël, conseiller municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour et 5 abstentions, adopte le compte administratif de l'exercice 2015 présenté par Monsieur le Maire pour le budget éco-quartier.

12- Budget éco-quartier : affectation du résultat 2015.

Rapporteur : Mme Bardet

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2015 du budget éco-quartier, soit :

Déficit de fonctionnement reporté 2014 :	-509 122,29 €
Résultat de fonctionnement 2015	<u>509 122,29 €</u>
Solde à affecter	- 0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2014	327 122,33 €
Solde d'investissement 2015	<u>36 716,69 €</u>
Solde positif à reporter en R001 en 2016	363 839,02 €
Dépenses restant à réaliser	0,00 €
Recettes restant à réaliser	<u>0,00 €</u>
Solde RAR	0,00 €
Résultat investissement cumulé	363 839,02 €
Besoin de financement	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 5 abstentions et 21 voix pour, affecte le résultat d'exploitation soit zéro euro conformément au tableau ci-après :

→	à titre obligatoire à l'article 1068	0,00 €
→	à titre complémentaire à l'article 1068 (investissement)	0,00 €
→	à l'article R002 (fonctionnement)	0,00 €

13- Budget éco-quartier : adoption du budget primitif 2016.

Rapporteur : Mme Bardet

Dépenses d'exploitation	2 164 799,74 €
Recettes d'exploitation	2 164 799,74 €
Dépenses d'Investissement	1 460 000,00 €
Recettes d'Investissement	1 460 000,00 €

Le budget éco-quartier 2016 est présenté dans le document joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 5 abstentions et 21 voix pour, adopte le budget primitif du budget éco-quartier 2016.

14- Budget salle Michel Berger : adoption du compte administratif 2015.

Rapporteur : Mme Bardet

La commission « Finances – administration générale » réunie le 10 mars 2016 a validé l'exactitude du compte de gestion avec le compte administratif 2015 pour le budget salle Michel Berger.

Dépenses Exploitation	132 056,02 €
Recettes Exploitation	247 926,22€
Dépenses Investissement	14 167,68 €
Recettes Investissement	18 693,38 €

Le compte administratif 2015 est présenté dans le document joint.

Monsieur Métivier, Maire, se retire de l'assemblée délibérante pour le vote du compte administratif 2015 du budget salle Michel Berger et Monsieur Noël, doyen du Conseil Municipal, prend la parole.

Sous la présidence de Monsieur Noël, conseiller municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 24 voix pour, adopte le compte administratif de l'exercice 2015 présenté par Monsieur le Maire pour le budget salle Michel Berger.

15- Budget salle Michel Berger : affectation du résultat 2015.

Rapporteur : Mme Bardet

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'affectation du résultat du Compte Administratif 2015 du budget Salle Michel Berger, soit :

Résultat de fonctionnement reporté 2014 :	0,00 €
Excédent de fonctionnement 2015 :	<u>115 870,20 €</u>
Solde à affecter	115 870,20 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 2014	-8 418,25 €
Solde d'investissement 2015	<u>4 525,70 €</u>
Solde négatif à reporter en D001 en 2016	-3 892,55 €
Dépenses restant à réaliser	-118 994,91 €
Recettes restant à réaliser	<u>0,00 €</u>
Solde RAR	-118 994,91 €
Résultat investissement cumulé	-122 887,46 €
Besoin de financement	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte l'excédent d'exploitation soit 115 870,20 € conformément au tableau ci-après :

→	à titre obligatoire à l'article 1068	0,00 €
→	à titre complémentaire à l'article 1068 (investissement)	115 870,20 €
→	le solde à l'article R002 (fonctionnement)	0,00 €

16- Budget salle Michel Berger : adoption du budget primitif 2016.

Rapporteur : Mme Bardet

Dépenses de fonctionnement	336 937,26 €
Recettes Exploitation	336 937,26 €
Dépenses Investissement	316 637,46 €
Recettes Investissement	316 637,46 €

Le budget primitif 2016 est présenté dans le document joint.

M. Retif : Il faut installer une borne wifi et un ordinateur pour la personne qui se trouve à la conciergerie.

M. Bouttier : Nous prévoyons aussi la révision de la toiture et des crochets, la mise en place d'un tapis à l'entrée, la remise en état des cloisons amovibles et la mise en place de gradins après étude de faisabilité.

Mme Lemeunier : Combien de personnes pourront accueillir les gradins ?

M. Bouttier : De 215 personnes à 240 maxi.

M. Lebert : Y aura-t-il plusieurs études ?

M. Bouttier : Oui bien sûr. Nous sommes déjà allés voir les gradins de plusieurs communes. Aujourd'hui nos interrogations portent sur la structure de sol. Va-t-elle supporter les gradins ? Et une autre question se pose : que fait-on de la régie ? M. Normand m'a indiqué que le CACS l'utilise régulièrement, or, elle constitue une avancée gênante pour le projet.

M. Lebert : Quel est l'encombrement des gradins une fois qu'ils sont repliés ?

M. Bouttier : 3,5 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de la Salle Michel Berger 2016.

17- SIDERM : Avis sur la modification des statuts.

Rapporteur : M. RETIF

Ainsi, il a été décidé que le SIDERM réaliserait l'entretien des poteaux d'incendie pour le compte des Communes membres du Syndicat.

Il convient donc de modifier les statuts et plus particulièrement l'article 2 comme suit :

« Ce syndicat est chargé des opérations et actes de toute nature nécessaire à la construction et à l'exploitation du réseau d'eau conformément aux lois, décrets et règlements en vigueur. Le syndicat peut être chargé par un de ses membres de prestations de services en lien avec ses délégations qui feront l'objet d'une convention notamment la DECI. Cette activité devra rester marginale. Le territoire syndical correspond à son schéma de distribution y compris les liaisons avec ses usines situées hors territoire. »

De plus, suite à l'entrée dans Le Mans Métropole des communes d'Aigné, Champagné, La Milesse, Ruaudin et Saint-Saturnin, l'article 1 doit être modifié pour intégrer ce changement dans la liste des communes membres du Syndicat mixte.

Par délibération du 11 décembre 2015, les délégués du S.M.A.E.P. ont décidé d'engager la modification des statuts.

La Commission « Réseaux-Environnement et Développement Numérique », réunie le 1^{er} mars 2016, a émis un avis favorable à ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour autoriser le SIDERM à modifier les articles 1 et 2 de ses statuts.

18- Demande de subvention au Conseil Départemental : réalisation des travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise Saint-Germain.

Rapporteur : M. Bouttier

Suite à la dégradation de la voute lambrissée de l'Eglise Saint-Germain et des fuites d'eau constatées, la commune a mandaté un bureau d'études pour réaliser une étude de faisabilité technique et financière des couvertures et charpente de l'église. Ce bureau d'études, spécialiste en économie de la construction et du patrimoine a établi un phasage des travaux en 3 tranches, en fonction de l'urgence. Ainsi, en première tranche, la toiture de la Nef sud et des chapelles sud (y compris le clocheton) seront rénovées, puis dans une deuxième tranche, celles du chœur et de la sacristie et enfin, celles de la Nef Nord, des chapelles Nord et du Clocher.

Le coût total de l'opération est estimé à 612 900,00 €.

La première tranche de cette opération sera inscrite au budget 2016 et sera financée pour partie par le don de savignéens décédés.

La deuxième tranche du projet sera inscrite au budget 2017 de la ville – opération 287.

Le plan de financement de cette deuxième tranche sur laquelle porte la demande de subvention, s'établit comme suit :

DEPENSES			RECETTES	
Travaux	Total HT	Total TTC	Co-financeurs	Total
Travaux Toiture du Chœur	112 400,00	134 880,00	Subvention 20 %	34 423,20
Travaux Sacristie	15 700,00	18 840,00	Autofinancement	137 692,80
Coordination SPS	1 930,00	2 316,00		
Assurances Dommage Ouvrage 2 %	3 100,00	3 720,00		
Honoraires Maîtrise d'œuvre 8 %	10 300,00	12 360,00		
	143 430,00	172 116,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à prévoir au budget 2017 l'inscription de la somme nécessaire à la réalisation de la 2^{ème} tranche de travaux de la rénovation de la toiture de l'église (175 000 € opération 287) et à demander au Conseil Départemental de la Sarthe une subvention d'aide à la rénovation et à la préservation du patrimoine de la commune dans le cadre des travaux de la 2^{ème} tranche de rénovation de la toiture de l'église.

19- Demande de subvention à la Fédération Française de Football.

Rapporteur : M. Bouttier

Dans le cadre d'une demande faite par l'association de football (Union Sportive de Savigné L'Evêque) de mise en conformité du terrain d'honneur de football au regard des exigences normatives imposées par la Fédération Française de Football, la collectivité souhaite engager en 2016 ces travaux qui comprennent notamment la pose-repose de lisse et la mise en œuvre d'un grillage vert au droit de la main courante.

Ce projet est inscrit au budget ville 2016 – opération 289.

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES			RECETTES	
Travaux	Total HT	Total TTC	Co-financeurs	Total
Mise en conformité : main courante, filet de foot, ...	10 765,01	12 918,02	Subvention FFF 20 %	2 583,60
			Autofinancement	10 334,42
	10 765,01	12 918,02		12 918,02

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander à la Fédération Française de Football une subvention d'aide à la mise en conformité du terrain d'honneur.

INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Mme Bardet

Renégociation avec la Caisse d'épargne des prêts N°7601518 et 7606501

Prêt N° 7601518 d'un montant de 300 000,00 euros contracté le 10 novembre 2009 pour une durée de 240 mois au taux variable initial de 2,82 %, déjà renégocié, et aujourd'hui proposé au taux fixe de 1,96 %. Le capital restant dû à fin décembre étant de 231 292,88 €, et la durée résiduelle est de 168 mois.

Prêt N° 7606501 d'un montant de 200 000,00 € contracté le 27 novembre 2009 pour une durée de 240 mois au taux variable initial de 2,79 %, déjà renégocié, et aujourd'hui proposé au taux fixe de 1,93 %. Le capital restant dû à fin décembre étant de 154 122,85 € et la durée résiduelle du prêt est de 168 mois.

M. Latimier : On gagne combien en renégociant les prêts ?

Mme Bardet : 9 900 € par an sur les 2 prêts.

M. Métivier : Juste une petite information : j'ai eu à nouveau un contact avec le docteur M'Boko, médecin au département qui m'a indiqué que la réflexion sur un projet médical est relancée.

Clôture de la séance à 22 h 50.

Le Maire,
Philippe MÉTIVIER



La secrétaire de séance,
Françoise MARTY

